



Vehicule en panne donc je prends mon camping car peut on me le sa

Par **patou44**, le **11/08/2011 à 08:37**

Bonjour, rnma voiture est en panne et je ne peut pas la faire réparer actuellement en cause manque de trésorerie, je prends donc mon camping car la société de mon mari est en difficulté un huissier peut il saisir mon camping en sachant que je l'utilise pour aller travailler rnmerci d'avance

Par **pat76**, le **11/08/2011 à 16:17**

BonjourrrnrnLe camping car n'est pas au nom de la société?

Par **patou44**, le **12/08/2011 à 11:24**

non il est en mon nom la vente la carte grise, et l'assurance aussi

Par **pat76**, le **12/08/2011 à 14:12**

BonjourrrnrnL'entreprise de votre mari est en difficulté, a-t-il engagé une procédure de liquidation judiciaire?rn rnQuand au camping car, il est à votre nom donc n'est pas saisissable puisque indépendant du matériel de l'entreprise.

Par **patou44**, le **12/08/2011** à **14:24**

oui mais on m'a dis qu'étant marié sur le régime de la communauté mes biens peuvent être pris si l'entreprise est en difficulté ce qui est le cas quel solution pour garder mes biens rnla société est en nom propre